

**République Française**

**Département de Savoie**

**COMMUNE DE MOTZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 9

Présents : 8

Absent : 1

L'an deux mille vingt trois

Le cinq mai à dix-neuf heures trente , le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 29 avril 2023

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejey, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley

Etait absente excusée : Madame Myriam Ortiz-Gutierrez (pouvoir à Monsieur Olivier Morelle)

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejey

**Objet : Avenants de modification des délais de réalisation des travaux de requalification du vélodrome et de la piste de roller**

Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération du 26 novembre 2021 les travaux de réhabilitation du vélodrome et de la piste de rollers à l'Espace Sport et Nature du Fier ont été confiés à la société Eiffage.
- par délibération du 20 mai 2022 un premier avenant avait été accepté autorisant une augmentation des coûts des travaux
- la date de début des travaux pour la piste de roller était fixée au 11 avril 2022 pour une durée de 3 mois
- la date de début des travaux pour le vélodrome était fixée au 09 mai 2022 pour une durée de 3 mois

Or, suite à des aléas techniques et à l'accroissement du délai d'approvisionnement des matériaux, la société Eiffage, demande une prolongation du délai d'exécution de :

- 9 mois pour le vélodrome,
  - 9 mois et demi pour la piste de roller,
- soit une fin des travaux fixée au 31 mars 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la prolongation du délai d'exécution des travaux de réhabilitation de la piste de rollers et du vélodrome
- autorise Monsieur le maire à signer les avenants correspondants

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Daniel CLERC



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEY

**République Française**

**Département de Savoie**

**COMMUNE DE MOTZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 9

Présents : 8

Absent : 1

L'an deux mille vingt trois

Le cinq mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 29 avril 2023

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley

Etait absente excusée : Madame Myriam Ortiz-Gutierrez (pouvoir à Monsieur Olivier Morelle)

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : Location de terrain**

Monsieur le maire,

- rappelle au conseil municipal la demande de Monsieur Xuereb Kyllian, domicilié au 51 impasse des artisans à Motz. Celui-ci souhaite louer à la commune un terrain au Chef-Lieu afin d'y cultiver un petit potager.

- propose de lui louer le terrain cadastré B 1343, d'une superficie de 286 m<sup>2</sup>, pour une durée d'un an reconductible, pour un loyer annuel de 30 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de louer à Monsieur Kyllian Xuereb, la parcelle B 1343, au Chef-Lieu, d'une superficie de 286 m<sup>2</sup>, pour une durée d'un an reconductible à la date de la signature du bail, pour un loyer annuel de 30 euros

- autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant

- précise que Monsieur Kyllian Xuereb étant mineur à la date de la signature, le bail devra être signé, par lui-même et son ou ses représentants légaux

Pour extrait conforme

Le Maire

Daniel CLERC

La secrétaire de séance

Marie-Thérèse DEJEU



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Dejeu', written in a cursive style.

**République Française**

**Département de Savoie**

**COMMUNE DE MOTZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 9

Présents : 8

Absent : 1

L'an deux mille vingt trois

Le cinq mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 29 avril 2023

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley

Etait absente excusée : Madame Myriam Ortiz-Gutierrez (pouvoir à Monsieur Olivier Morelle)

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : subventions**

Monsieur le maire expose que :

- par délibération du 07 avril 2023, le Conseil municipal avait décidé d'allouer à la Maison Familiale de Seyssel une subvention de 30 €. Or la demande avait été transmise pour un enfant par la Maison Familiale La Catie à la Balme de Sillingy, la Maison Familiale de Seyssel n'ayant pas déposé de demande

- par courrier du 07 avril 2023, l'association Chambéry-Le Bourget-Canoë Kayak nous informe qu'elle organisera la 5<sup>ième</sup> édition de Rhôn'O Lac : une randonnée en canoë kayak de 35 km de Motz au Bourget du Lac, du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

L'association souhaiterait un partenariat avec la commune sous deux formes :

- Mise à disposition gracieuse :
  - \* de la voie d'accès et des parkings de l'Espace Sport et Nature du Fier
  - \* de la mise à disposition de matériel (barnum, tables, poubelles ...)
  - \* de l'utilisation du logo de la mairie
- Et un soutien financier :

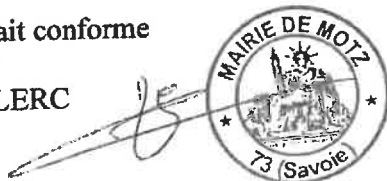
Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide

- d'annuler la subvention allouée, par erreur, à la Maison Familiale de Seyssel

- d'octroyer une subvention :

- d'un montant de 30 € la Maison Familiale la Catie à la Balme de Sillingy
- d'un montant de 200 € à Chambéry-Le Bourget-Canoë Kayak pour l'organisation de la 5<sup>ième</sup> édition de Rhôn'O Lac

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Daniel CLERC



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEY